



Allaman, le 29 octobre 2018

Préavis municipal N° 3/2018
Demande de crédit en vue de l'aménagement
de l'Entrée Nord du Village d'Allaman

Au Conseil général d'Allaman

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité, et ce après avoir entendu à différentes reprises les demandes et souhaits formulés par la population d'Allaman concernant notamment la problématique des places de stationnement, de l'aménagement d'un abri de bus scolaire, d'une prise en charge sécurisée des élèves, ainsi que d'une place de jeux et place de village, a décidé de réaménager l'entrée Nord du village.

Pour ce faire, les démarches suivantes ont été entreprises. En premier lieu, il a fallu modifier le Plan d'Extension Partiel « Allaman Village » de la parcelle N° 30 sur laquelle se trouvent actuellement l'abri PC et le Préau. S'en sont suivis une étude et un plan pour l'élaboration d'un projet d'aménagement, puis tout récemment l'adoption d'un Règlement de stationnement privilégié.

Une 1^{ère} ébauche du projet avait été présentée le 12 avril 2016 lors d'une présentation publique. Cette première prise de connaissance avait suscité de nombreuses propositions, remarques et commentaires, notamment la création d'une « vraie » place de village, d'une nouvelle place de jeux pour les enfants ainsi que la mise à disposition de macarons de parcage pour les habitants du village.

Puis le 21 mars 2017, une 2^{ème} présentation plus aboutie, avec cette fois un aménagement plus complet et partiellement chiffré, a été proposée à la population. C'est donc sur la base de cette 2^{ème} proposition, tout en tenant compte des remarques des habitants, de l'évolution actuelle de notre société et des possibilités financières et d'emprunt à disposition de la commune, que la Municipalité s'est appuyée pour vous présenter la demande de crédit ci-dessous.

Objet du Préavis

Le but de cette démarche est de permettre à la Municipalité d'optimiser et d'harmoniser l'entrée Nord de notre village, de répondre à la demande des habitants, de rendre les lieux plus faciles d'accès et d'accroître la sécurité des usagers, et finalement de créer un espace convivial et accueillant.

Devis Général

Pour permettre la concrétisation de ce projet, les coûts des divers travaux ont été estimés à :

<u>ETAPE I :</u>	<u>Prix HT</u>	<u>Prix TTC</u>
<ul style="list-style-type: none">Aménagement d'une place de bus scolaire, avec 2 parcs à vélos, sur la parcelle N° 30	CHF 132'239.--	CHF 142'421.--
<u>ETAPE II :</u>		
<ul style="list-style-type: none">Aménagement d'un parking de 33 places, dont une place pour personnes handicapées	CHF 99'390.--	CHF 107'043.--
<u>ETAPE III :</u>		
<ul style="list-style-type: none">Route d'accès au parking et au préau, trottoirs d'accès et servitude	CH 55'830.--	CHF 60'128.--
<u>AUTRES :</u>		
<ul style="list-style-type: none">Abri vélos	CHF 7'000.--	CHF 7'538.--
<ul style="list-style-type: none">Dalle sur abri PC	CHF 12'000.--	CHF 12'924.--
<ul style="list-style-type: none">Plantations	CHF 35'000.--	CHF 37'695.--
<ul style="list-style-type: none">Divers et imprévus étapes I, II et III	CHF 38'018.--	CHF 40'946.--
<ul style="list-style-type: none">Budget acquisition d'un abri de bus et structure de soutien pour végétalisation rampe abri PC	CHF 50'000.--	CHF 53'850.--
<ul style="list-style-type: none">Taxes liées aux frais de procédure et de mise à l'enquête, honoraires pour entreprise générale et bureaux ingénieurs, architecte et paysagiste	CHF 70'292.--	CHF 75'705.--
Coûts totaux estimés à :	<u>CHF 499'769.--</u>	<u>CHF 538'250.--</u>

Quant aux étapes suivantes concernant l'entrée de la Petite Rue, la Place de la Croix, ainsi que l'aménagement d'une place de village et d'une place de jeux, elles vous seront présentées et proposées par la suite et feront l'objet d'un autre préavis.

Les travaux inhérents aux canalisations et évacuation des eaux claires seront à charge du dicastère concerné.

A noter également qu'une demande de mise à l'enquête se doit d'être formulée auprès des Services de l'Etat chargés de la gestion des domaines publics.

Nous tenons à relever que ces étapes peuvent être traitées de manière simultanée ou échelonnées dans le temps, en fonction des moyens financiers dont la commune va disposer et selon l'évolution des différents projets privés en cours, ainsi que de l'encaissement des futures taxes relatives à la mise en place du Règlement de stationnement privilégié en vigueur.

Quant aux éventuels frais de fonctionnement supplémentaires générés par ces nouveaux aménagements, ils seront liés aux comptes N° 430.314.2 (Entretien des routes) et N° 310.314.7 (Entretien des terrains).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Décision

- Vu le préavis municipal N° 3/2018,
- Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,
- Entendu le rapport de la Commission d'Urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Le Conseil général d'Allaman

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'aménagement de l'Entrée Nord du Village, conformément au Préavis N° 3/2018, tel que présenté ce soir,
2. D'accorder un crédit de Fr. 538'250.-- TTC pour effectuer la totalité des aménagements,
3. D'autoriser le financement de ce crédit par les liquidités courantes ou par un emprunt bancaire,
4. D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans par un prélèvement sur le fond de réserve, compte N° 9282.1 Fonds de réserve : Investissements futurs,
5. De prendre note que les revenus des taxes de parking selon le règlement en vigueur couvriront notamment les charges courantes d'entretien des espaces.

Préavis délibéré et adopté en séance de Municipalité du 29 octobre 2018, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 10 décembre 2018.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Patrick Guex




La Secrétaire
Murielle Gilly